

Établissement :	Centre Intercommunal MACS	Date séance :	20 février 2024
Type séance :	Conseil d'administration	N° Délibération :	20240220DB04
Thématique :	Service Gens du Voyage		
Titre :	Approbation du projet de convention dite « de site qualifiant » avec l'Institut du Travail Social Pierre Bourdieu de Pau		

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié en ligne le 14/05/2024

ID : 040-200009868-20240220-20240220DB04-DE



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2024 À 18H30
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 16 février 2024)**

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 9

Absents représentés : 2

Absents excusés : 4

Absent : 1

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 20 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de février, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames De Artèche Sylvie, Labeyrie Isabelle, Paucet Sylvie et Madame Crouts de Paille Nina ;
Messieurs Arbeille Henri, Darets Benoît, Dumas Jean-Louis, Laffitte Pierre et Prosper José.

Absents représentés :

Monsieur Froustey Pierre a donné pouvoir à Madame De Artèche Sylvie, Monsieur Aschard Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur Laffitte Pierre.

Absents excusés :

Mesdames Jaury Chamalbide Christine, Dedouit Marie Jeanne et Libier Maïté ;
Monsieur Le Souef Jean-Marc.

Absent : Daulouède Jean-Claude.

OBJET : GENS DU VOYAGE - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DITE « DE SITE QUALIFIANT » AVEC L'INSTITUT DU TRAVAIL SOCIAL PIERRE BOURDIEU

Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte

Les service d'aide et d'accompagnement à domicile du CIAS de MACS et d'accueil des gens du voyage contribuent depuis de nombreuses années à la formation des futurs professionnels de l'aide à domicile et du travail social.

Pour ce faire, il accueille de façon régulière des stagiaires des établissements d'enseignement professionnel et intervient dans les sessions de formation pour échanger sur les métiers, présenter son organisation et offre de service.



Pour permettre l'accueil de stagiaire, il convient de formaliser les engagements réciproques, les rôles pédagogiques respectifs dans le cadre de la formation pratique au travers d'une convention.

A ce titre, le CIAS et l'Institut du Travail Social Pierre Bourdieu, souhaitent signer une convention cadre de partenariat pour une durée de 3 ans.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VU le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le projet de convention proposé par l'Institut du Travail Social Pierre Bourdieu ci-annexé ;

CONSIDÉRANT la volonté du CIAS de poursuivre son implication dans la formation pratique des futurs professionnels de terrain ;

décide :

- d'approuver le projet de convention de « site qualifiant » avec l'Institut du Travail Social Pierre Bourdieu de Pau, tel qu'annexé à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet de convention à intervenir avec l'Institut du Travail Social Pierre Bourdieu de Pau,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 20 février 2024

Pour le président,

Par délégation

Le vice-président,

Pierre Laffitte

